

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat
Herausgeber: Société de communication de l'habitat social
Band: 39-40 (1967)
Heft: 7

Vereinsnachrichten: USAL : assemblée des délégués, Lucerne 1967

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

USAL

Assemblée des délégués, Lucerne 1967

15

Cette réunion, tenue les 6 et 7 mai 1967 au Palais des Congrès de Lucerne, a vu affluer plus de 600 délégués et hôtes venus de toute la Suisse. Les amis de la Section suisse centrale de l'USAL s'étaient efforcés de vouer tout le soin voulu à la préparation du congrès.

L'affluence et l'importance des sujets traités ont démontré la nécessité de réunir chaque année les responsables du mouvement coopératif du logement. M. Adolphe Maurer, président central, l'a relevé en ouvrant la séance à 14 h. 30, tout en saluant et remerciant les participants d'être venus si nombreux. Les amis de la Section romande avaient à leur disposition une installation de traduction simultanée.

Le rapport annuel 1967 et les comptes annuels avaient été publiés à temps et ne suscitèrent pas de discussion. M. Maurer se plut à relever la nécessité et le succès de notre action de solidarité, lancée en 1966, et qui, par le truchement d'un Fonds de solidarité, permet d'aider les coopératives financièrement faibles à tenir leurs engagements. M. Karl Zürcher, secrétaire central, insista à son tour sur les bienfaits de cette action et fit appel aux sections et membres de l'USAL pour qu'ils renouvellent, en 1967, leur don au Fonds de solidarité.

En effet, les difficultés de financement de la construction de logements coopératifs se font de plus en plus sentir malgré les affirmations contraires de certains milieux intéressés.

Puis l'assemblée procéda au renouvellement des mandats du Comité central pour les années 1967 et 1968. Les délégués eurent le regret d'apprendre la démission, pour des raisons d'âge ou de surcroît de travail, de trois membres du Comité central, soit de MM. P. Fröhlich, Lucerne, Marius Weiss, Lausanne, et J.-P. Vouga, Lausanne, tous deux dignes représentants de la Section romande. Le président central les remercia de leur dévouement durant de longues années et remit fleurs et présents à MM. Fröhlich et Weiss, ce dernier remerciant l'assemblée de ce geste. M. Vouga ayant dû s'excuser, le présent lui fut envoyé à domicile, tandis que les fleurs préparées à son intention furent remises à M. A. Maret, président de la Section romande.

Sur proposition de la Section romande, furent élus membres du Comité central MM. R. Bertholet, conseiller national, Genève, et A. Bussey, municipal, Lausanne.

M. Maurer excusa encore l'absence de M. François Picot, Genève, premier vice-président du Comité central.

Les dix-huit membres sortants du Comité central furent réélus par acclamation.

L'Office de contrôle fut réélu à son tour, M. A. Rochat, Clarens, membre sortant, devenant membre suppléant, conformément aux statuts. A l'avenir, les vérificateurs seront élus tous les deux ans, comme le Comité central. La cotisation annuelle centrale fut portée de 45 ct. à 70 ct. par logement et par an pour l'exercice 1967. Une proposition demandant une augmentation à 1 fr. pour 1967 fut retirée. L'assemblée entendit ensuite deux exposés, l'un sur les difficultés du financement de la construction de logements coopératifs, l'autre sur l'élaboration d'un nouveau droit foncier, projet soumis au peuple suisse le 2 juillet de cette année.

A l'unanimité, l'assemblée vota deux résolutions s'y rapportant.

L'assemblée de Lucerne fut un succès. Par un soleil radieux, les délégués eurent le plaisir de profiter, dimanche matin, d'une belle sortie au Pilate.

K. Zürcher

Les adieux de M. Marius Weiss.

